



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME (jusque 20h28), ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absents :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

FINANCES

DC.17.007 - Location et maintenance de photocopieurs et systèmes d'impression pour le groupement de commande des mairies de Saint Jean de la Ruelle, Ingré et La Chapelle Saint Mesmin

Conformément à la délibération du conseil municipal du 29 juin 2016 N° DL16.059 et de la convention de groupement relatives à la location et à la maintenance de photocopieurs et de systèmes d'impression pour le groupement de commande des mairies de Saint Jean de la Ruelle, Ingré et La Chapelle Saint Mesmin, le coordonnateur du groupement a attribué le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE
DACTYL BURO

L'accord cadre est passé pour une durée de 60 mois à compter du 27 octobre 2016.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017.
et publication ou notification le : 25 avril 2017.



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DC-17-007

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-25T14-03-27.00 (MI205662393)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170413-DC-17-007-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Location et maintenance de photocopieurs et systèmes
d'impression pour le groupement de communes de la mairie ;
de Saint Jean de la Ruelle, Ingré et La Chapelle Saint Mesmin

Date de décision : 13/04/2017



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publicsActe : DC.17.007 -FIN-location et maintenance des photocopieurs et systèmes
d'impression pour le groupement de communes des maires SJR Ingré et la
chapelle.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 14:03

Date 25/04/17 à 14:03

Date 25/04/17 à 14:09

Par RICHARD AuréliePar RICHARD Aurélie